

## **Rencontre avec le clergé et les associations**

**Monaco, 18 juillet 2021**

Excellences

Chers prêtres, religieux et religieuses,

Chers frères et sœurs,

je voudrais avant tout vous remercier d'avoir pris du temps sur votre service pastoral et social, que je suppose assez intense en cette période de l'année, surtout le dimanche, et je suis heureux de pouvoir vous rencontrer au cours de mon bref, mais important voyage à la Principauté de Monaco.

Comme vous le savez, ma visite coïncide avec le 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'élévation du Diocèse de Monaco au rang d'Archidiocèse. Il s'agit d'un évènement important dans l'histoire d'une Eglise particulière, parce que c'est l'expression de la reconnaissance de son rôle au sein de la communion ecclésiale, et de la société civile.

L'Eglise dans votre Principauté, où la religion catholique est encore religion d'Etat, jouit d'un statut particulier qui, de fait, est désormais unique en Europe. Il ne faut cependant pas garder le regard tourné vers le passé, en pensant qu'il ne s'agirait que d'un vestige d'une société chrétienne qui n'existerait plus.

Certes, le monde autour de nous est toujours plus déchristianisé. Loin de la foi, voire hostile à celle-ci. Il s'agit d'un processus désormais constant dans le temps, qui envahit toute la

société. Dans ce contexte, se pose évidemment la question de savoir si le statut particulier de la religion catholique dans la Principauté a encore un sens. S'agit-t-il d'un anachronisme historique ou bien est-ce une opportunité pour toute la société ?

Personnellement, je pense qu'il s'agit surtout d'une opportunité. Si nous regardons le contexte environnant, nous remarquons que les oppositions en tout genre se sont accrues au cours des dernières décennies. Nous vivons dans des sociétés toujours plus polarisées et divisées, tant du point de vue politique que du point de vue religieux et social.

Un certain genre de laïcisme s'est indubitablement renforcé en Europe depuis la Révolution française, qui a favorisé le développement d'une confrontation sociale. En effet, le laïcisme a la prétention d'exclure la religion du domaine de la vie civile, en la reléguant à un simple fait personnel. Cependant, là où l'on nie, dans la société, tout droit de cité au facteur religieux, certains points de repère, qui permettent un harmonieux développement social, disparaissent.

Le modèle monégasque, au contraire, met en évidence le fait que peut exister une relation positive entre l'Eglise et l'Etat, et de manière plus générale entre les autorités civiles et les autorités religieuses. Une relation dans laquelle chacun maintient sa nécessaire autonomie, selon le précepte du chapitre 22 de l'Evangile selon Matthieu (« Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu »), mais dans laquelle on collabore pour le bien commun.

C'est donc un modèle qui contribue à garantir et à développer la notion de "saine laïcité" que le Magistère pontifical a développé depuis la seconde moitié du siècle passé. Ces derniers temps, Benoît XVI a souligné l'importance « d'insister sur la distinction entre le politique et le religieux, afin de garantir aussi bien la liberté religieuse des citoyens que la responsabilité de l'État envers eux »<sup>1</sup>, et le Pape François a réaffirmé que la contribution de la religion ne constitue pas un danger pour la laïcité des Etats, mais plutôt un enrichissement.

Il me semble pouvoir dire que la Constitution monégasque interprète de façon positive, aux articles 9 et 23, ce que je viens de souligner, parce que si, d'une part, il est spécifié que la religion catholique est la religion de l'État, d'autre part, la liberté des cultes et leur exercice public sont établis, de même que la liberté des citoyens.

Il s'agit d'une synergie positive entre l'Etat et l'Eglise qui naît de l'histoire et qui, dans le même temps, devient une garantie pour la liberté religieuse de tout le monde, dans un contexte moderne dicté par un pluralisme religieux et culturel toujours plus marqué. Il est donc évident qu'à Monaco, est clairement affirmé que l'apport de la religion au développement de la société est utile, voire nécessaire, bien au-delà de la religion que chacun professe.

En même temps, il est bon de relever qu'à la lumière de l'article 9 de la Constitution de 1962 (*La religion catholique, apostolique et romaine est religion d'État*), l'Église ne cherche pas de privilèges. Au contraire, elle y voit la possibilité d'accomplir au

---

<sup>1</sup> BENOIT XVI, *Rencontre avec les Autorités de l'Etat*, Palais de l'Élysée, Paris, 12 septembre 2008.

mieux sa mission évangélisatrice qui, comme l'a plusieurs fois souligné le Pape François, reprenant Benoît XVI, n'est pas un prosélytisme.

Dans l'Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, le Saint-Père rappelle avant tout que « la joie de l'Évangile qui remplit la vie de la communauté des disciples est une joie missionnaire »<sup>2</sup>. Cette joie pousse l'Église et les fidèles à un « dynamisme de la sortie »<sup>3</sup>. Il nous est demandé d'« aller de l'avant, (...) de prendre l'initiative sans crainte, d'aller à la rencontre, de chercher ceux qui sont loin et arriver aux croisées des chemins pour inviter les exclus »<sup>4</sup>, avec lesquels nous sommes appelés à nous impliquer et que nous devons accompagner. « Nous ne pouvons cependant pas oublier – dit le Pape – que la plus grande partie des hommes et des femmes de notre temps vivent une précarité quotidienne, aux conséquences funestes »<sup>5</sup>.

Dans ce cadre de précarité et de confusion, notre voix de pasteurs et de personnes engagées dans le domaine associatif est plus que jamais importante. Nous sommes appelés à porter l'Évangile, c'est-à-dire une parole de vérité et d'espérance à l'humanité de notre temps.

Les appels contenus à la fois dans *Evangelii gaudium*, *Laudato si'* et *Fratelli tutti* se comprennent dans cette perspective, des textes qui constituent la boussole de l'action pastorale que nous suggère le Pape François.

---

<sup>2</sup> EG, n. 21.

<sup>3</sup> Cf. EG, n. 20.

<sup>4</sup> EG, n. 24.

<sup>5</sup> EG, n. 52.

Je voudrais, avant de laisser la place à vos intervenants, m'arrêter brièvement sur certains aspects de la mission évangélisatrice dans le contexte actuel, à la lumière du Magistère de l'Eglise, et esquisser à grands traits quelques défis qui peuvent intéresser la vie de l'Eglise et de la société monégasque.

Le premier aspect que je souligne est l'urgence d'annoncer la foi. Comme le rappelle le Pape François, « la foi n'est pas un fait privé, une conception individualiste, une opinion subjective, mais elle naît d'une écoute et elle est destinée à être prononcée et à devenir annonce »<sup>6</sup>. Elle proclame « la vérité de l'amour total de Dieu et ouvre à la puissance de cet amour, elle arrive au plus profond du cœur de l'expérience de chaque homme ».<sup>7</sup> Dans notre travail pastoral, nous ne pouvons pas tenir la foi pour acquise, nous sommes au contraire appelés à la rallumer dans la vie des fidèles, surtout dans le monde déchristianisé dans lequel nous vivons qui, souvent, n'en possède même plus les rudiments les plus élémentaires.

Il est également clair qu'annoncer la foi ne signifie pas seulement répéter une doctrine, mais conduire ceux qui nous entourent à une rencontre personnelle avec le Seigneur, dans la joie de la vie d'une communauté qui est l'Eglise. Cela requiert d'avoir un « style de la proximité », qui est, comme nous le rappelle encore le Pape, le style même de Dieu<sup>8</sup>. Il faut s'approcher des personnes et les accompagner sur leur chemin de vie.

---

<sup>6</sup> *Lett. enc. Lumen Fidei*, 29 juin 2013, n. 22.

<sup>7</sup> *Ibid.*, n. 32.

<sup>8</sup> Cf. *Discours aux participants à l'assemblée générale du Mouvement des Focolari*, 6 février 2021.

Parmi les aspects fondamentaux de la mission évangélisatrice de l'Église, il y a sans aucun doute la charité. A bien y regarder, le Magistère du Pape François est tout imprégné de la dimension de la charité. Nous sommes appelés à donner forme à une pastorale de la charité qui, dans l'esprit du Pape, s'explicite de manière particulière dans le service aux pauvres et à toutes les personnes en condition de fragilité. Le Pape nous invite à regarder toujours l'autre comme un frère, non pas comme un adversaire ou un concurrent.

Ce service ne doit cependant pas se limiter à une simple assistance aux personnes nécessiteuses. Il demande d'une certaine manière notre conversion, c'est-à-dire un changement de mentalité et une action visant à faire de sorte que les inégalités d'ordre économique et social soient réduites. La pandémie a par ailleurs alimenté ces inégalités et l'exhortation du Saint-Père « à un retour de l'économie et de la finance à une éthique en faveur de l'être humain »<sup>9</sup> se fait plus urgente.

La charité est ensuite étroitement liée à la fraternité et à la solidarité qui « comme vertu morale et attitude sociale, fruit de la conversion personnelle, exige un engagement d'une multiplicité de sujets qui ont une responsabilité de caractère éducatif et formateur »<sup>10</sup>, parmi lesquels sont évidemment mises en avant les familles « appelées à une mission éducative première et incontournable. Elles constituent le premier lieu où se vivent et se

---

<sup>9</sup> EG, n. 58.

<sup>10</sup> FT, n. 114.

transmettent les valeurs de l'amour et de la fraternité, de la convivialité et du partage, de l'attention et du soin de l'autre »<sup>11</sup>.

La famille est donc un domaine pastoral important. Comme prêtres nous avons une responsabilité particulière envers les familles. Nous sommes appelés à les soutenir lorsqu'elles se forment, à collaborer à leur travail éducatif vis-à-vis des enfants, à les reconforter dans les moments de difficultés, en montrant la vérité du "pour toujours" que les époux se promettent devant Dieu. Aujourd'hui encore deux jeunes peuvent dire : "Je t'aimerai pour toujours", s'ils savent qu'ils sont soutenus par une communauté qui ne manquera pas de les aider et des reconforter.

Enfin le Pape François nous invite à considérer un autre élément dans notre mission évangélisatrice : le soin pour la création. Je l'ai déjà mentionné ce matin dans l'homélie, et nous avons eu l'occasion d'en parler au Palais du Prince. J'ai pu constater de façon concrète qu'à Monaco on prête une grande attention à la question environnementale. Par ailleurs, la nature, avec sa beauté, est une ressource de la Principauté.

Il s'agit d'une attention qui devient toujours plus commune aussi parmi les fidèles. Et donc une pastorale de l'environnement peut être une opportunité d'évangélisation. D'autre part, nous voyons depuis longtemps que les problèmes environnementaux ont un lien avec « un anthropocentrisme dévié [qui] donne lieu à un style de vie dévié. (...) Quand l'être humain se met lui-même au centre, il finit par donner la priorité absolue à ses intérêts de circonstance, et tout le reste devient relatif »<sup>12</sup>. Nous sommes donc

---

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> LS, n. 122.

aussi appelés à un agir pastoral visant à faire reprendre conscience de la relation intime qui lie l'homme à Dieu, son créateur, et qui ramène aussi la création dans la perspective voulue par Dieu comme lieu à aimer et à respecter parce que c'est là que le salut advient.

Certainement la Principauté de Monaco représente une réalité particulière où les défis que j'ai relevés ont des connotations en partie différentes des réalités environnantes. Aujourd'hui cependant nous vivons dans une réalité hautement interconnectée et les grandes problématiques que le monde affronte ont des retombées dans chaque contexte, de même que les défis particuliers d'une réalité singulière acquièrent un intérêt toujours plus universel. Dans cette perspective j'ai voulu relever certaines problématiques, en pensant au rôle et à la responsabilité de l'Eglise monégasque, à la lumière de ses particularités, en relation à la mission de l'Eglise universelle.

Je vous remercie pour l'attention.